

Nombre de Membres du comité :  
**65**

Nombre de Membres en fonction :  
**65**

Nombre de Présents : **35**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **38**  
Oui : **38**

Objet de la Délibération :  
**Approbation du Compte Administratif 2022 et affectation des résultats**

Date de la convocation :  
**24 février 2023**

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le 16 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à YEVRE-LA-VILLE sous la Présidence de Monsieur Patrick GUERINET

**Étaient présents :**

**MMES** AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne

**MM** BARRIER Christian, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, COLMAN Philippe, DUFOUR Christian, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LEOTARD Alexandre, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe

**Pouvoirs :**

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick

M. GAURAT Hervé donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira

Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme LEVY Véronique

M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à M. PETIOT Pierre

**Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET**

Le Comité Syndical du PETR Beauce-Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'exposé du Vice-président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice et que son résultat reflète la gestion des finances du PETR pour l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	13 537,46 €
Recettes d'investissement	48 815,12 €
Résultat d'investissement de l'exercice N-1	109 106,98 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	144 384,64 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	637 430,84 €
Recettes de fonctionnement	746 342,32 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	6 360,67 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	115 272,15 €

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le Compte Administratif 2022 et l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré (la Présidente n'ayant pas pris part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

**DECIDE**

**Article unique : d'adopter le Compte Administratif 2022 et d'affecter les résultats aux comptes suivants :**

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230316-DELIB122023-DE



S<sup>2</sup>LO

**En recettes de fonctionnement :**

- au compte 002 « excédent antérieur reporté » : 115 272,15 €

**En recettes d'investissement :**

- au compte 001 « excédent antérieur reporté » : 144 384,64 €



Certifié conforme au registre des délibérations,  
Le Vice-Président,

Patrick GUERINET

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).